



MODERNISER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE EN FRANCE : UNE URGENCE POUR L'EMPLOI DANS NOS TERRITOIRES

Délégation sénatoriale aux entreprises

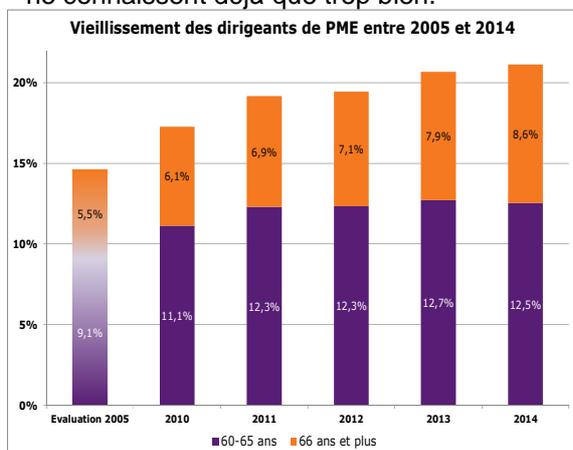
Rapport d'information de Monsieur Claude NOUGEIN,
(Les Républicains – Corrèze), membre de la Délégation aux entreprises,
et M. Michel VASPART
(Les Républicains – Côtes d'Armor), membre de la Délégation aux entreprises
Rapport n°440

Depuis sa création en décembre 2014, la délégation sénatoriale aux entreprises a rencontré près de plusieurs centaines de chefs d'entreprises qui l'ont alertée sur les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent lors des cessions et transmissions d'entreprises, notamment dans les régions éloignées de Paris. C'est donc un enjeu économique majeur, à la fois en termes de dynamisme et d'attractivité des territoires, et bien évidemment un défi pour l'emploi dans nos régions.

I. LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE : ENJEUX ET RÉALITÉS

1. Un enjeu démographique, économique et territorial

Le défi de la transmission est un défi autant démographique qu'économique et territorial. Démographique car près de 20% des dirigeants de PME sont âgés de plus de 60 ans et plus de 60% des dirigeants d'ETI ont plus de 55 ans : le nombre d'entreprises à transmettre dans les prochaines années va donc considérablement augmenter. C'est **une période délicate** qui s'ouvre pour l'économie française car ces entreprises ne trouvent pas toujours de repreneurs et, lorsqu'elles en trouvent, ceux-ci peuvent être tentés d'opérer des économies d'échelle en opérant des fusions voire de réduire la masse salariale en délocalisant. A la perte de ces emplois directs s'ajoute alors celle des emplois indirects créant un **cercle vicieux de dévitalisation de nos territoires** que certaines de nos régions ne connaissent déjà que trop bien.



Source : BPCE L'Observatoire – octobre 2016

Favoriser et fluidifier la transmission devient donc un défi économique autant qu'un enjeu pour l'aménagement de nos territoires. Or, les efforts des gouvernements successifs sur le sujet, même s'ils sont réels, n'ont été que parcellaires et se sont bien souvent concentrés sur un secteur ou un type d'entreprise. Il est grand temps de couvrir l'ensemble du champ de la transmission, en n'oubliant aucune de nos entreprises, qu'elles soient TPE, PME ou ETI, qu'elles soient agricoles, artisanales ou industrielles.

2. Les six maux de la transmission en France

Fruit de cinq mois de travaux comprenant l'audition de quatre-vingts personnes et capitalisant sur les visites de terrain de la Délégation sénatoriale aux entreprises, ce rapport identifie principalement six obstacles auxquels font face acteurs publics et privés en matière de transmission d'entreprises en France :

- 1) **Une difficulté à obtenir des statistiques fiables**
- 2) **Une information insuffisante** tant pour les cédants que pour les repreneurs potentiels
- 3) **Un manque cruel de préparation** dans le processus de transmission des entreprises
- 4) **Des difficultés de financement**
- 5) **Un cadre fiscal et économique qui reste inadapté**
- 6) **Une reprise interne par les salariés insuffisamment accompagnée** pour être pleinement efficace.

3. Connaître et affiner les données statistiques et économiques de la transmission au niveau de chaque territoire

Depuis 2006, l'INSEE ne comptabilise plus le nombre de transmissions, laissant libre cours à des **chiffres aussi variés que variables** selon les définitions, les secteurs, les années ou les territoires retenus par les chercheurs et statisticiens. Ce manque de données fiables rend difficile toute action concertée des pouvoirs publics en la matière, ceux-ci se contentant à présent d'un vague « **consensus** » **chiffrant à 60 000 le nombre de transmissions d'entreprises par an**, sans autre réelle précision. Il est dès lors indispensable de se donner les moyens d'une politique ambitieuse en disposant de données non seulement fiables mais également affinées au niveau de chaque territoire, l'enjeu de la

transmission étant intimement lié à la survie de PME et d'ETI faisant vivre plusieurs bassins de vie dans nos territoires.

Première Action : Mieux connaître les réalités statistiques et économiques

Proposition 1 : Confier à l'INSEE une mission de collecte de données basées sur des définitions claires et pouvant servir de référence en matière de transmission d'entreprise ;

Proposition 2 : Affiner les données statistiques disponibles au niveau d'un territoire pour étudier l'impact de la transmission sur les emplois directs et indirects.

II. MIEUX ANTICIPER, MIEUX ACCOMPAGNER, MIEUX FINANCER

1. Favoriser l'anticipation

Le manque d'anticipation des entrepreneurs français explique une grande partie des échecs de la transmission en France. Ce constat, partagé par l'ensemble des personnes auditionnées, nécessite une meilleure prise de conscience des pouvoirs publics : **l'anticipation doit pouvoir être favorisée par tout moyen en créant des dispositifs d'incitation adaptés.**

Deuxième Action : Favoriser l'anticipation

Proposition 3 : Mieux accompagner les cédants pour promouvoir l'anticipation de la transmission, notamment en facilitant la déductibilité des frais de diagnostic ;

Proposition 4 : Créer à l'article 790 du code général des impôts un nouveau seuil à 65 ans en dessous duquel s'appliquerait un taux d'abattement de 60 % des droits liquidés, le taux de 40 % s'appliquant lorsque le donateur a entre 65 et 70 ans ;

Proposition 5 : Moderniser le dispositif de la location-gérance, notamment en réduisant le délai –aujourd'hui de 5 ans – auquel est conditionnée l'exonération fiscale de la plus-value en cas de vente au locataire-gérant.

2. Mieux informer, mieux communiquer

La reprise d'entreprise est insuffisamment mise en valeur tant dans les cursus universitaires et professionnalisant que dans les publications universitaires économiques.

Les actions de communication initiées récemment restent relativement parisiennes ou réservées aux capitales régionales, alors même que l'essentiel des TPE-PME-ETI susceptibles d'être fermées faute de repreneurs se trouvent éloignées des

centres de formation et d'information. Enfin, les organismes d'information et de conseil existants coordonnent insuffisamment leur action avec un réseau « Transmettre et Reprendre » encore trop peu connu localement et « l'Agence France Entrepreneur » dont le rôle d'animateur et de coordinateur national doit être renforcé. **C'est en coordonnant des actions encore trop disparates et en les rapprochant du terrain, dans l'ensemble de nos territoires, que la promotion de la transmission sera la plus efficace.**

Troisième Action : Mieux informer, mieux communiquer

Proposition 6 : Orienter les démarches de promotion de l'entrepreneuriat vers la reprise (cursus universitaires, écoles de commerce, apprentissage, dispositifs locaux et nationaux)

Proposition 7 : Renforcer la déclinaison locale de la « Semaine de la Transmission-Reprise » :

Proposition 8 : Renforcer la plateforme numérique « Agence France Entrepreneur », ainsi que son rôle de coordination.

3. Moderniser et dynamiser le financement de la transmission

Malgré un récent -et relatif- desserrement du crédit en France, avec des taux historiquement bas, **l'accès au financement reste un frein à la transmission en France, notamment dans les milieux ruraux.**

Prenant désormais plusieurs formes, **le financement de la reprise doit pouvoir être mieux accompagné**, notamment fiscalement, en facilitant l'étalement dans le temps du coût de la reprise et en prenant mieux en compte les besoins d'investissements nouveaux des jeunes repreneurs. **L'objectif est d'éviter que des reprises n'échouent pour de simples questions de financement alors qu'un étalement de l'impôt dû ou des facilités de crédit pourraient être dynamisés** sans pour autant représenter un surcoût excessif pour l'État. Le crédit-vendeur en particulier, insuffisamment utilisé, doit être développé car il a l'avantage d'être un outil d'anticipation pour

le cédant et de financement pour le repreneur, gages d'une transmission réussie.

Quatrième action : Moderniser et dynamiser le financement de la transmission

Proposition 9 : Élargir aux PME et ETI l'échelonnement du paiement de l'impôt sur les plus-values de cession en cas de crédit-vendeur prévu par l'article 1681 F du code général des impôts ;

Proposition 10 : Abaisser de 5 à 3 % la condition de détention du capital social fixée par l'article 397 A de l'annexe III du CGI autorisant un paiement différé puis fractionné des droits de mutation ;

Proposition 11 : Prévoir une alerte systématique de la Banque de France en cas de transmission, afin que la situation des entreprises reprises -en phase d'investissement- soit mieux prise en compte dans leur cotation ;

III. SIMPLIFIER, MODERNISER ET SÉCURISER POUR UNE MEILLEURE TRANSMISSION D'ENTREPRISE DANS NOS TERRITOIRES

1. Simplifier et moderniser le cadre fiscal et économique

La fiscalité de la transmission reste largement inadaptée en France en comparaison des pratiques de nos voisins européens. Elle est également le fruit d'un malentendu entre les services de l'administration des finances publiques et les entrepreneurs sur le terrain qui insistent pour une prise en compte globale du coût de la transmission : droits de mutation certes, mais également ISF et cotisations sociales qui influent sur les choix du cédant comme du repreneur. Transmettre son entreprise apparaît bien trop souvent, selon les mots des entrepreneurs rencontrés, comme **« un véritable parcours du combattant »**. Favoriser une meilleure reprise des entreprises en France, c'est donc avant tout **simplifier, moderniser et sécuriser son cadre fiscal et économique.** Il est ainsi nécessaire de libérer la transmission en offrant aux entrepreneurs une fiscalité adaptée à leurs besoins et de favoriser ainsi le maintien de nos entreprises dans nos territoires. Le pacte « Dutreil » doit être modernisé en ce sens en offrant la possibilité d'une exonération fiscale plus élevée en contrepartie d'un engagement plus long de détention des parts. **L'ISF a régulièrement été cité comme un impôt pénalisant tant la fluidité que l'anticipation**

des reprises d'entreprises : il est nécessaire a minima de le réformer pour qu'il ne frappe plus la transmission des actifs productifs. Le système doit également être simplifié avec un taux unique pour les droits d'enregistrement, ainsi qu'une clarification de la notion de « holding animatrice » réclamée depuis longtemps par les différents professionnels de la transmission. Enfin, **les relations avec l'administration fiscale doivent être aussi bien modernisées et simplifiées** en mettant en place un système d'indicateurs valorisant les bonnes pratiques sécurisantes pour les chefs d'entreprise telles que le rescrit-valeur qui doit évoluer vers un système plus accessible notamment via son anonymisation. Le rapport ouvre également **des pistes d'expérimentation territoriale** pour évaluer la pertinence et l'efficacité de certains dispositifs destinés à pour dynamiser la reprise en milieu rural, notamment en sécurisant les différents investissements financiers nécessaires à la reprise, notamment dans le secteur agricole.

Cinquième Action : Simplifier et moderniser le cadre fiscal et économique

Proposition 12 : Simplifier le mécanisme Dutreil, en ne le conditionnant qu'à un seul type d'engagement de conservation des titres (individuel) couvrant la durée totale cumulée des deux types d'engagement actuels (collectif et individuel) ;

Proposition 13 : Instaurer pour le « pacte Dutreil » un nouveau taux d'exonération de droits de mutation à hauteur de 90 % de la valeur de l'entreprise sous condition d'un engagement global de huit ans, tout en conservant celui à 75 % pour six ans ;

Proposition 14 : Exonérer d'ISF les actifs productifs ;

Proposition 15 : Créer un système d'évaluation des services locaux des finances publiques qui prendrait en compte la qualité des relations avec les entreprises et le degré de satisfaction de ces dernières ;

Proposition 16 : Instaurer un taux unique pour les droits d'enregistrement qui sont à l'heure actuelle différenciés selon le statut de l'entreprise ;

Proposition 17 : Instaurer un véritable compte entrepreneur-investisseur afin de permettre aux dirigeants d'entreprise de soutenir plus activement la croissance des PME françaises ;

Proposition 18 : Expérimenter pour les jeunes agriculteurs et les artisans une déduction fiscale pour la transmission et l'installation ;

Proposition 19 : Clarifier la définition de la holding animatrice ;

Proposition 20 : Faciliter l'utilisation du rescrit valeur, via l'anonymisation des demandes et une adaptation des méthodes de calcul ;

Proposition 21 : Prévoir des délais de mise aux normes pour les repreneurs (6 mois à 3 ans), variables en fonction de la hauteur de l'investissement ;

2. Favoriser la reprise par les salariés

Les personnes auditionnées ont été unanimes pour **saluer la reprise interne comme une des reprises les plus efficaces** tant en termes de pérennité de l'entreprise qu'en termes de sauvegarde des emplois. Mais elles ont également **unanimentement critiqué le droit d'information préalable des salariés** prévu par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Il est donc nécessaire de **donner un nouveau souffle à la reprise salariale** en remplaçant le dispositif d'information préalable des salariés par **un plan d'action permettant réellement de**

favoriser les reprises d'entreprises par leurs salariés, à travers la formation continue, la fiscalité incitatrice et les dispositifs d'aides à la reprise.

Sixième action : Accompagner plus efficacement les reprises internes

Proposition 22 : Faciliter les reprises internes en formant les salariés ;

Proposition 23 : Abroger les dispositions des articles 19 et 20 de la loi Hamon relatives à l'information préalable des salariés ;

Proposition 24 : Relever les abattements fiscaux prévus en cas de reprise par un ou plusieurs salariés ;

Proposition 25 : Faire passer de 15 à 5 salariés la condition pour octroyer un crédit d'impôt en faveur des sociétés rachetées par les salariés ;

Proposition 26 : Réévaluer les dispositifs d'aide en prenant mieux en compte la reprise salariale : augmenter par exemple les durées des aides du dispositif NACRE ;

Proposition 27 : améliorer la coordination des actions des administrateurs judiciaires et des différents acteurs et conseils de la reprise.

Cet ensemble de propositions doit pouvoir servir de feuille de route dans le cadre de la prochaine législature afin que nos territoires ne soient pas pénalisés par **un carcan administratif et des règles fiscales devenues obsolètes et inadaptées**. Loin des positionnements idéologiques, ces propositions sont de bons sens et font écho au travail que tentent de mener quotidiennement les élus locaux au côté des entreprises pour favoriser leur maintien sur des territoires riches et variés où elles assurent **une vitalité et une activité nécessaire à l'ensemble de nos concitoyens**.



**Rapport au nom de la Délégation aux entreprises
visant à favoriser la transmission d'entreprises au
bénéfice de l'emploi dans les territoires**

<http://www.senat.fr>

15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06
Téléphone : 01.42.34.20.47
Télécopie : 01.42.34.42.40



Rapporteur

Claude Nougéin
(Les Républicains,
Corrèze)



Rapporteur

Michel Vaspart
(Les Républicains,
Côtes d'Armor)